

**ASSURANCE AMATEUR**

***BULLETIN D'ADHESION***

Cette assurance ne couvre que les risques des amateurs qui participent à des jeux taurins déclarés à la FFCL, en aucun cas elle ne vous dispense de votre assurance de responsabilité civile d'organisateur. Nous vous conseillons d'en informer votre assureur habituel. Elle ne concerne que les courses landaises, se déroulant dans des arènes homologuées ou des arènes en grilles homologuées.

Je soussigné, Madame, Monsieur,.....  
 Président(e) de l'Association .....  
 ..... de.....

**TARIFS : VOIR AU VERSO**

Dates et heures	LIEU	Ganaderos/Chef de cuadrilla	Responsable Course	Montant de la cotisation

A..... le..... 2010

**Prière de retourner le présent bulletin à :**  
**F.F.C.L B.P. 201**  
**40282 SAINT PIERRE DU MONT**  
**accompagné d'un chèque ou CCP à l'ordre de FFCL**  
**sans autre indication**

**Signature :**

Si notre organisation vous intéresse, retournez ce bulletin, accompagné de votre règlement **UN MOIS avant la date de votre course.**

Prière de retourner le présent bulletin en COCHANT L'OPTION ÉTENDUE à :

OPTION 1     OPTION 2     OPTION 3     OPTION 4

## ASSURANCE AMATEUR

GARANTIES	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3	OPTION 4
CAPITAL DÉCÈS	15 000 €	20 000 €	25 000 €	30 000 €
CAPITAL INFIRMITÉ BAREME INFIRMITÉ FRANCHISE RELATIVE	20 000 € Contractuel 5%	35 000 € Contractuel 5%	40 000 € Contractuel 5%	50 000 € Contractuel 5%
INDEMNITÉ JOURNALIÈRE FRANCHISE	25 € ABSOLUE DE 15 JOURS			
FRAIS DE SOINS AVEC EXTENSION AUX PROTHÈSES DENTAIRES	A concurrence de 1525 €, en complément de tout RO et autre régime de prévoyance y compris les organismes mutualistes			
<b>Cotisation TTC par intervache</b>	<b>150 €</b>	<b>360 €</b>	<b>480 €</b>	<b>560 €</b>
<b>Cotisation TTC par encierro</b>	<b>225 €</b>	<b>540 €</b>	<b>720 €</b>	<b>840 €</b>

## IMPORTANT

Votre association est l'organisatrice d'une course landaise ou d'un spectacle taurin.

Elle doit à ce titre avoir souscrit, auprès d'un Assureur, une police de RESPONSABILITÉ CIVILE.

Nous vous conseillons de vérifier que votre contrat précise clairement la nature du spectacle, que les plafonds de garanties soient suffisants, que les dommages aux biens ou immeubles confiés soient également garantis (en cas d'incendie notamment).

Nous vous rappelons que votre Responsabilité Civile ne couvre en aucun cas les dommages matériels ou corporels dont pourraient être victimes les intervenants dans l'arène (toreros ou amateurs).

Les Toreros, titulaires d'une licence assurance en cours de validité, délivrées par la FFCL, sont garantis par AVIVA et par la MUTUELLE DES TOREROS.

En revanche, il est important de rappeler aux amateurs, par l'intermédiaire du speaker, que leur intervention dans l'arène est à leurs risques et périls. Vous devez indiquer clairement que seulement leurs garanties personnelles peuvent réparer leur préjudice.

Nous avons cependant négocié des garanties contractuelles auprès de notre assureur en faveur des amateurs.

Nous ne pouvons que vous conseiller de souscrire à l'une des 4 options exposées ou une garantie similaire auprès de votre assureur habituel.

Nous vous recommandons cependant de ne jamais faire état de ce contrat pour inciter les amateurs à descendre dans l'arène.